

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique "Parc photovoltaïque Germenay - Dirol"

De : jéo b

Date : 18/10/2022 19:30

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Nous avons choisi de nous installer à Germenay il y a 9 ans, entre autres raisons, pour la beauté de ses paysages et de la nature qui y était préservée.

Aujourd'hui, nous nous opposons à la construction de ce projet photovoltaïque, d'autant que celui-ci n'est pas le seul, des projets similaires sont prévus à Vignol et Anthien.

Nos principaux motifs de contestation sont :

1 - Pollution visuelle :

L'étude d'impact sur l'environnement fournie par le promoteur Nièvre Agrisolaire informe que compte tenu de notre paysage bocager, l'implantation d'un tel parc aura des conséquences visuelles : *"La vue d'un projet photovoltaïque dans ce paysage encore préservé de grosses infrastructures humaines pourrait rompre la dominante naturelle qui s'en dégage"*.

En effet, ce parc sera visible de nombreux villages et hameaux (Le Bouillon, Sougy, Les Millerins, Sauvigny, Dirol...), de 2 églises (celle de Challement classée et celle de Germenay inscrite), ainsi que plusieurs routes dont la D34 reliant Brinon-sur-Beuvron à Asnois (*"300m d'altitude en moyenne... Offrant de vastes vues lointaines sur le bocage corbigeois"*), route pourtant située bien au-delà de l'Aire d'Etude Eloignée.

Outre les panneaux en eux mêmes, 15 onduleurs reliés à 15 postes de transformation sont prévus (l'étude prévient : *"leur structure imposante rajoute un élément visible et peu intégré dans le paysage"*), ainsi qu'1 poste de livraison HTB d'une hauteur allant jusqu'à 9m10 !...

Ceci sans compter les biais de l'étude :

- Les plans tels que proposés ont été faits au mois de mai, lorsque les arbres et les haies sont en feuilles, ce qui n'est pas le cas toute l'année.
- Les axes de prises de vue des photos proposées ont été soigneusement choisis pour que les quelques arbres présents apparaissent au premier plan et "cachent" les panneaux, alors qu'en se déplaçant de quelques mètres, il n'y a plus d'arbres et les panneaux deviennent bien visibles.
- La croissance des haies, que le promoteur s'engage à planter, semble fulgurante (5 à 8m de hauteur prévue).

Nous ne souhaitons pas avoir une zone industrielle de 75/150ha au milieu de notre paysage, et nous pensons que la faune locale ne le souhaite pas non plus.

2 - Quel(s) intérêt(s) ?

Dans les années 70 la famille d'Hombres, propriétaires auvergnats, a rasé les bois acquis au lieu dit "le Bouillon" pour cultiver de manière intensive de la céréale. Aujourd'hui, la même famille décide de transformer cette culture intensive par ce projet photovoltaïque, répondant au "plan protéines" du gouvernement (via leur société SCEA Malbatu). Comment croire à un projet vertueux aux vues de leurs décisions passées concernant ce terrain ?

Au détriment de nos paysages et de notre bien commun, ce sont bien des intérêts privés qui motivent ce projet. Seules quelques miettes parviendront au Département et à la Communauté de Communes mais rien pour les communes concernées (la communauté de communes étant en fiscalité professionnelle unique).

European Energy, initiateur du projet, ne pourra jamais être tenu pour responsable puisque le promoteur porteur du projet est Nièvre Agrisolaire qui est une société de droit français créée pour l'occasion sous la forme d'une SASU au capital de 1000€. Celle-ci ne possède même pas de bureau en France puisqu'ils utilisent une société de domiciliation danoise installée à Paris 17ème (pour info : Mr Qnud Andersen, fondateur d'European Energy, a monté 21 autres sociétés du même type).

N'est-il pas un peu risqué de faire confiance à une Sasu au capital de 1000€ ? Comment croire, si elle disparaît demain, que le parc photovoltaïque sera entretenu ? Que les onduleurs ayant une durée de vie entre 8 et 12 ans seront remplacés ? Qu'au terme des 30ans, le parc sera démentelé ?

En conclusion, pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet.

Jéo B & Laurence N

58800 GERMENAY